

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 23 mars 2023

Présents : Florent CHOLAT, Elise BRALET, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Pascal SOUCHE (donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL), Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Christine CAVARRETTA), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Jean Paul JULIEN), Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAVET), Brigitte ORGANDE

Secrétaire de séance : Elise BRALET

DEL2023_026 : Finances - Subventions aux associations

Le Conseil municipal est appelé à voter les montants des subventions allouées aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant demandé si différent du montant attribué	Montant attribué 2023
Associations champagnardes		
Caisse d'entraide du personnel		3 500 €
Coopérative scolaire		2 200 €
Union sportive Champagnier Brié	2 000 €	500 €
Club d'orthographe		500 €
MJC/MPT Champagnier		1 500 €
Raid Isère Aventure		1 000 €
Associations extérieures		
Amicale des pêcheurs de Pont-de-Claix		250 €
USJC – Section ski	1 550 €	1 150 €
USJC – Section rugby	1 250 €	700 €
Associations humanitaires, animalières, d'intérêt commun		
Drac Solidarité		100 €
Maison Familiale Rurale de Vif		200 €
Les Cinémas associés de Vizille		200 €
Pompiers Humanitaires Solidaires		500 €
TOTAL		12 300€

L'attribution des subventions aux associations, au vu des contraintes budgétaires de la commune, a été particulièrement étudiée. Pour chaque association, il a été examiné les demandes et les situations financières.

Compte-tenu des enjeux rencontrés par les associations, et de leurs projets, la collectivité a essayé de partager son budget associatif avec le plus d'équité et de pertinence possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les subventions aux associations proposées dans le tableau ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à verser les subventions ainsi définies.

Modalités de vote : 14 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Elise BRALET
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : **31 MARS 2023**
Publié le : **31 MARS 2023**